

COMMUNE DE LARNAGE
CONSEIL MUNICIPAL DU 22-11-2012

L'an deux mil douze et le 22 novembre à 20h s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max Maire

Etaient présents : Mrs Osternaud M, Roberton G, Chirouze H, Delhome J, Reynaud J, Coldepin P, Reist-Picard J, Gros D, Revol C, Belle JC

Mmes Gautier S, Girard P, Bosc L

Etait excusé : Claude S a donné procuration à Osternaud M

Secrétaire de séance : Gautier S

Date de convocation : 14-11-2012

I-APPROBATION DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

A-Travaux de mise en sécurité des piétons sur la RD241 direction Tain

Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sera adressée à Mr Le Député.

Une demande de subvention sera adressée au Conseil Général et aux services des routes

B-Coupure de l'éclairage public

Suite à l'enquête faite auprès de toute la population, sur 200 réponses 93% sont favorables à une coupure de l'éclairage public la nuit.

La coupure aura lieu de minuit à 5h du matin toutes les nuits sauf la nuit du samedi au dimanche où le centre du village restera éclairé.

Cette décision a été prise à l'unanimité des membres présents à la condition que cela soit à titre expérimental avec possibilité de valider à long terme cette initiative ou d'annuler cette décision si cela posait des problèmes.

III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

RAPPORT DES COMMISSIONS

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du collectif des riverains du stade dont la demande concerne un éventuel déplacement de l'antenne relais actuellement installée sur le stade de foot de Larnage, ceci dans le but d'éviter l'exposition aux rayonnements magnétiques.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Bouygues propriétaire de l'antenne a été informée de ce courrier et a apporté des réponses à cette demande. La société Bouygues charge la mairie de transmettre par courrier cette réponse au collectif

-Quelques habitants du quartier des Massonnières ont transmis à la mairie une pétition afin de demander l'extension et la création du réseau d'assainissement dans leur quartier. A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal demande au maire d'informer ces habitants que lors de l'établissement du schéma général d'assainissement en 2003, le projet de mise en place du réseau d'assainissement au quartier des Massonnières avait été évoqué et même estimé. Pour des raisons financières, la priorité a été donnée à d'autres quartiers situés à proximité du réseau existant permettant un maximum de raccordements. Lors du budget 2013, une analyse financière sera faite afin de déterminer si ce projet est financièrement réalisable et dans quels délais.

Séance levée à 22h30.